



Commune d'Icogne

Enquête publique Signalisation routière

L'Administration communale d'Icogne soumet à l'enquête publique, à titre d'information, la mise en place de la signalisation suivante :

Rawil – Tseuzier :

Barrage de Tseuzier : pose d'un signal OSR 2.14 « Circulation interdite aux voitures automobiles, aux motocycles et cyclomoteurs » muni de la plaque complémentaire "Sauf autorisation Police Municipale".

Parcelle No 1233 – plan 13

Le dossier peut être consulté au Secrétariat communal pendant les heures d'ouverture du bureau (14.00 h. - 16.30 h).

Les observations ou oppositions éventuelles sont à formuler par écrit, en deux exemplaires, auprès de l'Administration communale, dans les dix jours qui suivent la présente publication.

Icogne, le 03 juillet 2009

L'Administration communale